



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

ADAPTATIONS SPÉCIFIQUES ET DISPENSES

Annexe au formulaire de demande d'aménagement des épreuves aux examens pour les candidats présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant

Cette annexe est liée au formulaire.

Elle précise les aménagements possibles **en fonction de l'examen** pour le point **8D** concernant les **adaptations spécifiques** ainsi que les **dispenses**.

ATTENTION - AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVE " Dispense et Adaptation "

Les dispenses d'enseignements qui ont pu être accordées pour un candidat **ne créent pas de droit automatique à dispense des épreuves d'examens correspondantes**. La dispense d'épreuves ne sera accordée que sur demande expresse et dans les cas où elle est prévue règlementairement selon l'examen concerné.

Certificat de Formation Générale - CFG

Adaptation spécifique possible

- **Épreuve orale de soutenance de projet**
 - ↳ Adaptation pour les candidats présentant un trouble du langage oral ou de la parole les autorisant à s'exprimer selon les modalités qu'ils utilisent habituellement dans les situations de communication orale

Diplôme National du Brevet - DNB

Adaptations spécifiques possibles

- **Exercice de dictée de l'épreuve écrite de français (= dictée aménagée)**
 - ↳ Adaptation pour les candidats présentant un trouble du langage écrit, oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit ou un trouble des fonctions auditives
- **Épreuve écrite de mathématiques et de technologie**
 - ↳ Adaptation de l'exercice d'algorithmique pour les candidats présentant un trouble visuel ou neuro visuel en lien avec les outils pédagogiques utilisés par le candidat
 - ↳ Neutralisation de cet exercice
- **Épreuve orale de soutenance de projet**
 - ↳ Adaptation pour les candidats présentant un trouble du langage oral ou de la parole les autorisant à s'exprimer selon les modalités qu'ils utilisent habituellement dans les situations de communication orale

Dispenses de partie d'épreuves ou d'épreuves

- Dispense de l'exercice de tâche cartographique pour l'épreuve écrite d'histoire géographie et enseignement moral et civique
- Dispense de l'évaluation de LV2 (candidats scolaires)
- Dispense de l'épreuve de langue vivante étrangère (candidats individuels)

BAC PROFESSIONNEL & CAP

Adaptations spécifiques possibles

- Histoire-géographie et enseignement moral et civique (BCP uniquement) : remplacement du croquis par un texte
- Prévention santé environnement en CCF, partie évaluation pratique des gestes de secours : évaluation réalisée à l'oral, le candidat devant expliquer la démarche à suivre et le geste à effectuer pour agir face à une situation d'urgence
- Langues vivantes : dispense d'une partie des épreuves (précisions sur <https://www.ac-bordeaux.fr/> rubrique « Scolarité – Études – Examens » → « Examens et résultats » → « Handicap aménagements épreuves »)

BAC GÉNÉRAL & TECHNOLOGIQUE

Adaptations spécifiques possibles

Tronc commun

- Évaluation ponctuelle en Histoire-Géographie (candidats individuels) : remplacement du croquis et/ou de la production graphique par un texte
- Epreuve de physique-chimie de la santé (ST2S) ou de physique-chimie (STD2A) : remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par un texte
- Enseignement de spécialité LLCER (suivi uniquement en 1^{ère})

Épreuve terminale

- Épreuve de français : réduction du nombre de textes, neutralisation de la lecture à haute voix pour l'épreuve orale de français (si communication par écrit pour les épreuves orales)
- Grand oral : fournir une transcription écrite pour la présentation orale
- Compétences expérimentales baccalauréat général : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, biologie-écologie
- Partie pratique : numérique et sciences informatiques, sciences de l'ingénieur et de biologie-écologie
- Compétences expérimentales baccalauréat technologique STL : sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL) et biochimie-biologie-biotechnologie (BBB)
- Partie pratique de STI2D
- Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER
- Partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité LLCER

Dispenses

Demandes à formuler par les candidats individuels (pour les évaluations ponctuelles) et par les candidats scolaires (pour les évaluations organisées dans la classe par les professeurs dans le cadre du contrôle continu)

Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé des évaluations de langue vivante A

Langue vivante

- Compréhension écrite de langue vivante A
- Expression écrite de langue vivante A
- Compréhension orale de langue vivante A
- Expression orale de langue vivante A
- Enseignement technologique en langue vivante A ou B
- Compréhension écrite de langue vivante B
- Expression écrite de langue vivante B
- Compréhension orale de langue vivante B
- Expression orale de langue vivante B
- Totalité de la langue vivante B
- Compréhension écrite de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)
- Expression écrite de chinois, japonais ou coréen en LVA ou LVB (candidats TFV)
- Partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER

Autre

- Compétences expérimentales en physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et biologie-écologie
- Partie pratique de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques, de sciences de l'ingénieur

Brevet de Technicien Supérieur

Dispense

- **Langue vivante**

Aucune dispense de langue vivante n'est possible.

Adaptation spécifique possible

- Adaptation de l'épreuve orale ou partie d'épreuve orale de langue vivante étrangère pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage oral, une déficience de la parole.
Les épreuves orales ou partie d'épreuve orale de compréhension et d'expression sont remplacées par une épreuve ou partie d'épreuve de substitution sous forme écrite de coefficient identique à celui de l'épreuve orale et de durée adaptée.